

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le 26 septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 19 septembre précédent, se sont réunis en salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Didier FOURMEAUX, Isabelle KASTELIK, Michaële DEPIN, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL (pour les délibérations 152 à 169), Marie-Ange LERNOUX, Yves BOUTTIER, Isabelle POTIER, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK
Joel KMIECZAK ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT
Jonathan RICART ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN
Sarah VASSEUR ayant donné procuration à Anne Lise RIOT
Maurice COFFIN ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE

ABSENTS :

Nathalie DUCHATEAU

Annie CARINCOTTE a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 26 septembre 2022 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 30 septembre suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N° 156 – DEPLACEMENTS DOUX – SUBVENTION DEPARTEMENT

Monsieur Didier AROLD, adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que la municipalité s'est engagée dans un projet de sécurisation des itinéraires cyclables desservant le collège Joliot Curie.

Pour ce faire, la commune s'est attaché les services d'un maitre d'œuvre, le bureau d'études REVAL, afin de déterminer l'ensemble des aménagements nécessaires à réaliser et de déterminer le programme d'actions.

L'ensemble des aménagements est estimé à plus de 375 000 euros hors taxes et seront donc phasés dans le temps.

La première phase consistera à aménager les abords du collège, l'ensemble des portions de l'itinéraire 1 (collège vers cité 5) et l'ensemble des portions de l'itinéraire 2 (collège vers cité 6) pour un montant estimé à 110 641.96 € ht.

Bien que Monsieur le Maire ait une délégation permanente pour solliciter les subventions auprès des partenaires, il est demandé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser la présentation d'une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des déplacements doux et dans le même temps d'accepter la subvention octroyée qui s'élève à 55 320.98 euros.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Département pour un montant de 55 320.98 euros dans le cadre des déplacements doux,

Accepte la subvention du Département de 55 320.98 euros relatif à la sécurisation des itinéraires cyclables desservant le collège.

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces utiles.

Pour extrait conforme
LE MAIRE,